



**L'on ne devrait plus se douter de la participation des lions indomptables du cameroun à la 32e édition de la coupe d'Afrique des nations qui se tiendra en Égypte en juin prochain.**

C'est d'ailleurs ce que l'on peut retenir dans l'interview accordée par le président de la confédération africaine de football (CAF), à la chaîne de télévision panafricaine, Afrique Media.

En effet, lors de cet entretien, le président de la CAF, a tenu à apporter des clarifications sur la polémique selon laquelle le TAS(Tribunal arbitral sportif), aurait disqualifié le cameroun suite à une plainte des Comores. Ces informations biaisées qui ont fait la une de la toile depuis le match qui a opposé les Comores au cameroun le 23 mars, ont été battu en brèche par Hamad Hamad. Selon lui, l'article 92 qui prévaut la disqualification du cameroun serait appliqué si le cameroun avait refusé d'accueillir la CAN 2019. Par contre, la décision de retrait de la CAN venait de la CAF et non du cameroun.

Il ajoute en disant que les Comores n'ont aucune raison de poursuivre cette procédure ; car étant sortis dernier de la liste après le Malawi. Ainsi, s'il arrivait même que le cameroun soit disqualifié, leur successeur serait le Malawi et non les Comores.